

Délibération n°03/03/2026-11

du mardi 3 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le trois mars à 16 heures 35, le conseil d'administration, dûment convoqué le 20 février 2026, conformément au Code général des collectivités territoriales, s'est réuni à l'école supérieure d'art, sous la vice-présidence de Marc FERAUD.

- Nombre de membres en exercice : 21
- Présents : Séverine MAGRY, Odile BONTHOUX, Frédérique DUMICHEL, Marc FERAUD, Arlette OLLIVIER, Fabienne VINCENTI, Carlos CASTELEIRA, Florian GAITE, Juliette NORMAND-BEORCHIA, Dimitri MOUDAR
- Présents en visioconférence : Dominique AUGÉY, Sylvaine DI CARO-ANTONUCCI
- Procurations : Antoine BOLLASINA (Carlos CASTELEIRA)
- Absents : Sophie JOISSAINS, Kayané BIANCO, Françoise COURANJOU, Brigitte DEVESA, Philippe CHARRIN, Daniel GAGNON, Marie-Pierre SICARD-DESUELLE, Pierre VASARELY

Monsieur le vice-président a constaté que le quorum était atteint pour tenir la séance.

Objet : Demande de subvention de fonctionnement pour le projet de centre d'art en EHPAD au département des Bouches-du-Rhône

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu les statuts de l'établissement public de coopération culturelle Ecole supérieure d'art d'Aix-en-Provence Félix Ciccolini

L'école supérieure d'art d'Aix-en-Provence Félix Ciccolini est un établissement d'enseignement supérieur artistique et de recherche en art qui développe depuis plusieurs années des projets artistiques ancrés dans le territoire, croisant création contemporaine, enjeux sociaux et pédagogie de terrain.

Dans cette dynamique, l'école porte depuis 2024 un projet ambitieux de création d'un centre d'art au sein du Centre gériatrique Roger Duquesne, situé dans le quartier du Jas de Bouffan à Aix-en-Provence, en partenariat avec l'association Zirlib et le Centre Hospitalier Intercommunal Aix Pertuis (CHIAP)

Ce projet vise à transformer durablement un lieu de soin en un espace de création artistique, ouvert et partagé. Il ne s'agit pas d'actions culturelles ponctuelles, mais bien de l'installation progressive d'un centre d'art pérenne, coconstruit avec les résidents, les équipes soignantes, les étudiants et les jeunes diplômés de l'école.

À travers des résidences d'artistes, des ateliers intergénérationnels, des expositions, des transformations sensibles des espaces communs et de temps forts ouverts au public, l'art contemporain devient ainsi un levier de lien social, de bien-être et de valorisation des personnes âgées et des professionnels du soin.

Pour le territoire, ce projet présente plusieurs intérêts majeurs :

- il renforce l'accès à la culture dans un EHPAD public situé dans un quartier prioritaire,
- il crée des passerelles entre enseignement supérieur, secteur médico-social et habitants,
- il favorise l'insertion professionnelle de jeunes artistes, diplômés de l'ESAAix
- il propose un modèle innovant de centre d'art hors les murs, susceptible d'essaimer dans d'autres structures du département.

L'année de préfiguration 2024-2025 a permis de poser les premières bases du projet : résidences artistiques régulières, actions de médiation, premières expositions, formalisation du partenariat entre les structures. La phase 2025-2026 marque désormais l'entrée dans une période de consolidation et de structuration, avec l'objectif affirmé de créer un centre d'art ouvert au public.

Afin d'accompagner cette montée en puissance du projet et d'en garantir la pérennité, l'École supérieure d'art d'Aix-en-Provence et le Centre Hospitalier Intercommunal Aix Pertuis s'engagent dans des recherches conjointes de financements privés et public afin d'atteindre un budget global de 77 000€. À ce titre, l'ESAAix souhaite solliciter une subvention de 5 000€ auprès du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône. Ce soutien financier permettra notamment de contribuer aux résidences artistiques, à la production des œuvres, aux actions de médiation et à l'aménagement artistique des espaces.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le vice-président, le conseil d'administration, à l'unanimité,

- SOLLICITE auprès du Département des Bouches-du-Rhône une subvention de 6,5% du total des dépenses d'un montant de 77 000€ TTC, soit une subvention de 5 000€ TTC
- S'ENGAGE à prendre en charge la part qui lui incombe par des financements propres et d'autres subventions, soit un minimum de 93,5% (72 000€ TTC)
- AUTORISE la Directrice à signer tous documents relatifs à ce projet et à cette demande
- DIT que les crédits correspondants seront prévus au budget 2026

Fait à Aix en Provence

La Présidente du conseil d'administration,

Dominique AUGÉY